VÖV UTP
Verband öffentlicher Verkehr
Union des transports publics
Unione dei trasporti pubblici

D RTE 49100

Démonstration lors de modifications sur des véhicules ferroviaires

RTE – Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire

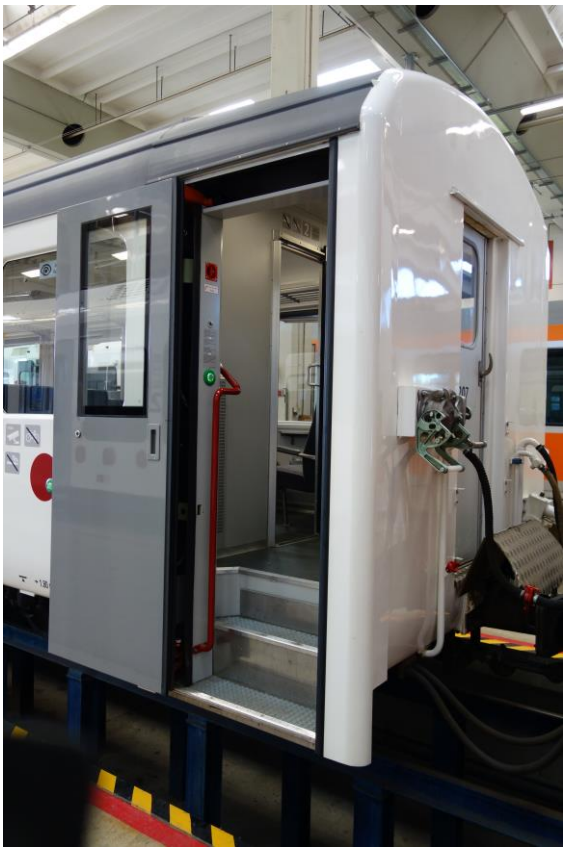
D

RTE 49100

VÖV UTP
Verband öffentlicher Verkehr
Union des transports publics
Unione dei trasporti pubblici

Éditeur UTP **Élaboration** Groupe de travail UTP	**Date d'édition** 19.01.2016 **Approbation** PL RTE	**Entrée en vigueur** 01.06.2016	**Subordination** – **Remplace** –
Distribution Entreprises ferroviaires de l'UTP Office fédéral des transports OFT Extranet UTP/Boutique en ligne RTE (www.rte.voev.ch)			**Versions** d, f **Nombre de pages** 43 (76)

Démonstration lors de modifications sur des véhicules ferroviaires



© UTP

Conditions d'utilisation de l'ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire des chemins de fer suisses (RTE)
Lors de l'utilisation des documents, il convient d'observer qu'ils ont été rédigés exclusivement pour répondre aux besoins des chemins de fer et qu'ils sont réservés à cet usage. Par conséquent, une utilisation correcte suppose d'avoir suivi une formation tant théorique que pratique. L'ouvrage de référence RTE se limite à deux catégories de documents:

- Les réglementations R remplacent les anciens règlements et instructions des entreprises ferroviaires. Elles incluent des réglementations manquantes et/ou complémentaires à des prescriptions d'ordre supérieur et à des normes techniques.
- Les réglementations D sont des manuels et des documentations dont le contenu s'adresse principalement à des spécialistes intervenant sur place.

Groupe de travail UTP

Présidence
Andreas Wegmüller, Enotrac AG, Thoune

Membres
Jürg Bolliger, BLS AG, Spiez
Martin Burkhard, Schweizerische Südostbahn (SOB), Samstagern
Maximilian Dietz, Basler Verkehrs-Betriebe (BVB), Bâle
Walter Josi, Office fédéral des transports (OFT), Berne
Elmar Käser, Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), Berne
Jürg Schöning, Chemins de fer rhétiques (RhB), Landquart
Gerhard Züger, Zentralbahn (ZB), Stansstad

Assistance du projet
Collaborateurs d'Enotrac AG, Thoune

Révision
Martin Strobel, Union des transports publics (UTP), Berne

Traduction
Trad8 Sàrl, Delémont

Éditeur
UTP Union des transports publics
Technique ferroviaire
Dählhölzliweg 12, CH-3000 Berne 6
www.utp.ch, RTE@utp.ch
Tél.: +41 31 359 23 23, fax: +41 31 359 23 10

Boutique en ligne RTE
www.rte.utp.ch

ISBN 978-3-906225-28-9

© Union des transports publics, Berne, janvier 2016

Historique des modifications

Date	Modifications
19.01.2016	1re édition

© UTP

 © UTP

Avant-propos

La directive de l'OFT «Homologation des véhicules ferroviaires» [9] décrit la procédure d'homologation définie par l'OFT. La directive de l'OFT [9], dans sa version en vigueur à la date du 1er janvier 2016, intègre l'ancien guide «Dossier de sécurité lors de modifications sur des véhicules ferroviaires» [8], se substituant à celui-ci par la même occasion.

La directive de l'OFT [9] décrit principalement la procédure applicable aux nouvelles homologations de véhicules et de composants. La section 5.13 de la directive de l'OFT [9] décrit plus particulièrement la procédure à respecter lorsque des modifications ultérieures sont apportées à des véhicules ferroviaires existants, pour lesquels il existe une autorisation d'exploiter.

Le présent ouvrage de référence D RTE 49100 appuie le processus de démonstration de la sécurité lors de modifications sur des véhicules en fournissant des modèles de réalisation concrète pour un certain nombre d'étapes du processus décrites par l'OFT. L'objectif est d'homogénéiser autant que possible les démonstrations de la sécurité par les différents requérants grâce à l'utilisation des outils d'aide présentés dans l'ouvrage de référence. Cette volonté de standardisation vise à encadrer efficacement les activités d'homologation lors de modifications sur des véhicules, tant du côté du requérant que du côté de l'OFT.

La réglementation porte uniquement sur le thème des «modifications sur des véhicules ferroviaires» et s'applique à tous les véhicules soumis aux DE-OCF. Le présent ouvrage de référence est classé dans la catégorie D RTE.

Thoune, le 19 janvier 2016

© UTP

1 Informations générales 9
1.1 Objet de l'ouvrage de référence 9
1.2 Application 9
1.2.1 Champ d'application 9
1.2.2 Remplacement des anciennes prescriptions 10
1.3 Délimitation 10

2 Bases 11
2.1 Réglementations d'ordre supérieur 11
2.2 Normes 11
2.3 Directives et aide-mémoire 12
2.4 Études 12

3 Abréviations et définitions 13
3.1 Abréviations 13
3.2 Définitions 13

4 Principes 16

5 Utilisation des moyens d'aide recommandés par l'ouvrage de référence 18
5.1 Informations fondamentales 18
5.2 Vue d'ensemble des étapes de processus 18
5.3 Utilisation des modèles de la présente réglementation 19
5.4 Gestion des documents pour le modèle V1 20
5.4.1 Informations générales 20
5.4.2 Feuille «Feuille de couverture» 21
5.4.3 Feuille «Historique» 21
5.4.4 Feuille «Abréviations et définitions» 21
5.5 Analyse des modifications 21
5.5.1 Feuille «Définition du système» 22
5.5.2 Feuille «Projet de modification» 22
5.6 Classification des modifications 22
5.6.1 Feuille «Dangers système» 23
5.6.2 Feuille «Importance pour la sécurité» 24
5.6.3 Feuille «Importance» 25
5.7 Demande de l'autorisation d'exploiter 25
5.8 Élaboration du concept d'homologation 26
5.9 Analyse et évaluation des risques 27
5.9.1 Feuille «Catégories et matrice risques» 28
5.9.2 Feuille «Procès-verbal des dangers» 28
5.9.3 Feuille «Mesures» 31
5.9.4 Rapport de sécurité 31

 © UTP

5.10 Établissement du dossier de sécurité 31
5.11 Remise du dossier de sécurité 32

6 Informations complémentaires 33

6.1 Informations relatives au processus général 33
6.1.1 Analyse et classification de la modification 33
6.1.2 Évaluation des risques 34
6.2 Matrice des risques 38
6.3 Structure de la démonstration de sécurité 38
6.3.1 Exemple de démonstration de sécurité: remplacement de l'anti-enrayeur . 38
6.3.2 Exemple de démonstration de sécurité: remise à neuf d'une voiture 39

Modèles 41

Exemples 42

 © UTP